

le dix septiesme mil sept cent cinquante quatre sur les huit
 heures et demie d'après est devisa administrée des sacrements de
 l'eglise catholique par le curé d'environ sixante dix huit ans
 veuve de francois graveline tressurvé et le lendemain son corps
 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par le curé
 par sonne en présence d'antoine graveline son fils qui a fait le
 marque ordinaire atant de dire ne scavoir écrire et de
 francois graveline son petit fils qui a signé avec nous le presen
 acte le dit jour et en que d'après
 marquis de
 (saint) graveline
 François graveline